



EU SUMMARY STATE
OF THE ART REVIEW
FRENCH



0. SOMMAIRE

1. Analyse des données

1.1. Synthèse des données de recherche d'informations par pays

1.1.1. Définitions

1.1.1.1. Définitions en Italie (Palerme et Pérouse)

1.1.1.2. Définitions en France

1.1.1.3. Définitions en Irlande

1.1.1.4. Définitions en Allemagne

1.1.1.5. Définitions au Royaume-Uni

1.1.2. Procédure d'accueil des personnes migrantes

1.1.2.1. Procédure d'accueil en Italie

1.1.2.2. Procédure d'accueil en France

1.1.2.3. Procédure d'accueil en Irlande

1.1.2.4. Procédure d'accueil en Allemagne

1.1.2.5. Procédure d'accueil au Royaume-Uni

1.2. Synthèse des données sur le groupe cible par pays

1.2.1. Données sur le groupe cible en Italie (Palerme et Pérouse)

1.2.2. Données sur le groupe cible en Irlande

1.2.3. Données sur le groupe cible en France

1.2.4. Données sur le groupe cible en Allemagne

1.2.5. Données sur le groupe cible au Royaume-Uni

2. Similitudes et divergences entre les pays

2.1. Similitudes et divergences dans la recherche d'informations

2.2. Similitudes et divergences dans les groupes cibles

3. Conclusions

1. ANALYSE DES DONNEES

1.1. SYNTHESE DES DONNEES DE RECHERCHE D'INFORMATIONS PAR PAYS

1.1.1. Définitions

1.1.1.1. Définitions en Italie (Palerme et Pérouse)

Les immigrés sont les personnes qui vont dans un autre pays à la recherche d'un emploi. Les migrants sont les personnes qui déménagent dans un autre pays de leur propre gré et dont la situation peut être régulière ou irrégulière. Le terme de « demandeurs d'asile » n'est pas utilisé. Un réfugié est défini comme un citoyen qui craint « avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (Convention de Genève de 1951). Tous les termes ne sont pas utilisés.

L'Italie est l'un des rares pays européens à avoir proclamé le droit d'asile dans sa Constitution : « (...) Un étranger qui, dans son pays d'origine, se voit refuser l'exercice effectif des libertés démocratiques garanties par la Constitution italienne, a droit à l'asile dans les conditions prévues par la loi ».

En ce qui concerne les migrants : s'ils se retrouvent en Italie sans visa, ils seront renvoyés dans leur pays. L'Italie a beaucoup de problèmes avec les migrants clandestins et elle essaye de réduire ces problèmes. CIR (Conseil italien pour les réfugiés) a recommandé que, dans la majorité des cas, les rapatriements s'effectuent par le biais d'un retour volontaire ou assisté, grâce au développement de programmes de réintégration. Toujours selon le CIR, les processus respectant la dignité du migrant rendent le retour plus durable et moins coûteux que les retours forcés.

1.1.1.2. Définitions en Irlande

Les immigrés sont ceux qui sont nés hors d'Irlande et ont émigré en Irlande. Un migrant est une personne qui exerce une activité rémunérée dans un pays dont il n'a pas la nationalité. Un demandeur d'asile est une personne cherchant à être reconnue comme réfugié en vertu de la Convention de Genève de 1951. Tous les termes sont utilisés.

Le gouvernement irlandais semble jouer un rôle actif dans la mise à jour des politiques et des procédures en matière de migration. Certains de ces changements semblent être influencés par la politique européenne, la pression et le soulèvement de l'opinion publique pendant la crise migratoire mondiale actuelle.

1.1.1.3. Définitions en France

Les immigrés sont des personnes nées hors de France ; même s'ils obtiennent la nationalité française, ils sont toujours considérés comme immigrés. Les migrants sont

des personnes nées dans un autre pays mais ayant des liens sociaux importants établis en France. Le **demandeur d'asile** est une personne qui a fui son pays à cause des persécutions ou parce qu'elle craignait d'être persécutés, et qui demande une protection. Si sa demande est acceptée, il/elle devient réfugié(e) ; si elle ne l'est pas, il/elle devient un(e) immigré(e) illégal(e). La France utilise la définition de réfugié tirée de la Convention de Genève de 1951. **Tous les termes sont utilisés.**

Le droit d'asile français est largement basé sur le droit international et européen, mais il est en grande partie régi par Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), contenant tous les textes législatifs régissant actuellement le droit d'asile en France.

En outre, des accords bilatéraux (notamment avec l'Algérie), des accords multilatéraux dans le cadre des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, ainsi que la législation européenne encadrent la réglementation juridique.

L'instance judiciaire pour les recours en matière d'asile est la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Les décisions de la CNDA peuvent faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'État.

Un nouveau projet de loi portée par Gérard Collomb, « Loi asile-immigration », est actuellement discutée par l'Assemblée générale et le Sénat. Pour lire plus sur la genèse de cette loi : <https://www.gisti.org/spip.php?article5841>

1.1.1.4. Définitions en Allemagne

Le terme « migrants » est utilisé pour décrire les personnes qui quittent un pays (émigrants) et entrent dans un nouveau pays (immigrants). Le terme « immigré » ne couvre que les personnes qui entrent dans un pays. L'Allemagne utilise la définition de réfugié tirée de la Convention de Genève de 1951. Les **demandeurs d'asile** sont des personnes qui ont demandé l'asile mais ne l'ont pas encore obtenu. L'asile est accordé aux personnes persécutées pour des motifs politiques. **Tous les termes sont utilisés.**

1.1.1.5. Définitions au Royaume-Uni

Un **immigré** est une personne qui s'installe au Royaume-Uni de façon permanente. Un **migrant** est une personne qui vient y vivre temporairement. Un **demandeur d'asile** est une personne qui a demandé l'asile en vertu de la Convention de 1951 sur les réfugiés. Le Royaume-Uni utilise la définition de réfugié figurant dans ladite Convention. Il existe également le terme de **victime de la traite des êtres humains** qui définit quelqu'un qui souffre d'une nouvelle forme d'esclavage.

1.1.2. Procédure d'accueil des personnes migrantes

1.1.2.1. Procédure d'accueil en Italie

La Sicile est un des « hotspots » d'arrivée des migrants et des réfugiés. La plupart d'entre eux s'installent dans d'autres villes italiennes ou dans d'autres pays européens. Lorsqu'ils arrivent en Sicile, ils n'ont pas le droit de bénéficier de la protection internationale. Ils demandent généralement une protection humanitaire. Les demandeurs d'asile doivent présenter leur demande dès que possible lorsqu'ils arrivent en Italie. La législation en matière d'immigration prévoit un délai de 8 jours à compter de l'arrivée en Italie pour que les migrants se présentent aux autorités. La demande d'asile implique une procédure appelée *fotosegnalamento*.

Les Commissions territoriales pour la reconnaissance de la protection internationale (CTRPI) sont réparties sur l'ensemble du territoire national et elles sont la seule autorité juridiquement habilitée à mener l'audition en matière de demande d'asile. La police n'est impliquée. L'entretien avec le demandeur doit être mené par la CTRPI dans les 30 jours suivant la demande d'asile, puis la décision est prise dans les 3 jours. Lorsque le CTRPI n'est pas en mesure de prendre une décision dans ce délai et doit obtenir des informations complémentaires, la procédure d'examen est terminée dans les six mois suivant le dépôt de la demande. Normalement, la procédure prend entre 6 et 9 mois et parfois 2 ans.



« Hotspots » > Centres de premiers secours et d'accueil (CPSA)> Centres d'accueil (CARA ; CDA, CAS)> SPRAR (Système de protection pour les demandeurs d'asile et les réfugiés)

1. Les services d'enregistrement des personnes migrantes les plus importants (« hotspot ») se trouvent actuellement à Lampedusa, à Taranto, à Trapani et à Pozzallo, bientôt aussi à Crotone, à Reggio de Calabre, à Palerme, à Messine et à Corigliano Calabro. Ils identifient et filtrent hommes, femmes et enfants nouvellement arrivés.

2. Les « hotspots » dirigent les personnes vers des Centres de premiers secours et d'accueil (CPSA), créés en 2006, pour que les personnes puissent y être soignées et identifiées avant d'être transférées dans d'autres centres.

3. Les centres d'accueil de première ligne sont des centres gouvernementaux pour demandeurs d'asile (CARA) et des Centres d'hébergement (CDA). Des Centres d'accueil d'urgence (CAS) ont été installés par les préfectures en cas d'indisponibilité de places dans les CARA et les CDA.

4. Le Système de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés (SPRAR) prévoit un accueil de deuxième ligne. Le SPRAR, créé en 2002 par la L 189/2002, est un réseau d'autorités locales et d'ONG financées par des fonds publics qui héberge des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale.

Les migrants hébergés dans les différents centres sont bloqués dans les limbes bureaucratiques pendant qu'ils attendent le traitement de leur demande d'asile, qui prend entre 12 et 18 mois. Par conséquent, ils sont très frustrés, se sentent isolés et souffrent souvent de problèmes de santé mentale. Certains d'entre eux refusent de vivre dans le logement proposé et s'installent à Rome dans l'espoir que leur demande d'asile sera traitée plus rapidement s'ils se trouvent sur place et vivent dans la rue. Différentes ONG et travailleurs sociaux locaux tentent de les convaincre de retourner dans les centres d'hébergement. Une fois le statut de réfugié accordé, un permis de séjour de cinq ans renouvelable leur est délivré. Après 10 ans de résidence en Italie, les réfugiés peuvent demander la nationalité. Des ONG les aident à s'installer dans des communautés italiennes.

Les réfugiés et les personnes bénéficiant d'une protection ont droit au même traitement que les citoyens italiens en matière d'assistance sociale et de santé, y compris en matière de prise en charge psychologique des expériences de torture et des souffrances qu'ils ont subies.

1.1.2.2. Procédure d'accueil en Irlande

La réinstallation des personnes migrantes est supervisée au niveau national par un groupe interdépartemental présidé par le Bureau de la promotion de l'intégration des migrants (OPMI) du ministère de la Justice et de l'Égalité (DJE). Le Service irlandais de naturalisation et d'immigration (INIS) a été créé en 2005 pour fournir un guichet unique pour les services d'asile, d'immigration, de nationalité et de visa.

Nombreux sont ceux qui considèrent la procédure de demande d'asile comme fort fragmentée. Il semblerait effectivement qu'il y ait peu de coordination entre les divers départements concernés, dont beaucoup sont situés dans le même bâtiment. Chaque mois, l'Agence irlandaise d'accueil et d'intégration (RIA) publie des statistiques actuelles liées au flux migratoire. Ils inspectent régulièrement les différents centres d'hébergement, souvent privés.

1. La procédure de sélection : « la méthode du dossier ». Les politiciens impliqués organisent des visites des lieux d'accueil et les décisions sont généralement prises dans un délai de trois mois (Gouvernement d'Irlande, 2013). Ce fait a toutefois été débattu suite à un retard de plusieurs mois dans le traitement des dossiers en 2016.

2. La procédure de préparation, qui comprend un examen médical, la préparation de visas et l'organisation de voyage, etc. Cette procédure prend généralement plusieurs mois (Cabinet du ministre de l'Intégration, 2008a) et a fait l'objet de nombreux débats en 2016/2017.

3. La procédure d'accueil et d'orientation, qui consiste à héberger les réfugiés réinstallés dans des centres d'accueil pendant au moins six semaines, dans le cadre d'un programme d'orientation et de dépistage médical.

4. La réinstallation et l'intégration dans une communauté d'accueil locale, y compris la préparation de la communauté d'accueil neuf mois avant l'arrivée des réfugiés.

5. Les personnes réfugiées peuvent bénéficier d'un programme de soutien à l'intégration pendant un an.

L'Irlande dispose également d'un Programme d'admission humanitaire pour les réfugiés syriens. Un grand nombre de rapports ont critiqué le manque de ressources et de cohésion dans les services fournis dans le cadre de ce programme. Les personnes qui immigreront en Irlande connaissent de nombreux problèmes pendant qu'elles tentent de s'intégrer dans leur nouvel environnement.

1.1.2.3. Procédure en France

Les personnes arrivant en France doivent s'inscrire sur la Plateforme d'accueil pour les demandeurs d'asile (PADA). Le PADA va fournir la convocation pour un rendez-vous au GUDA (Guichet Unique pour demandeurs d'asile). Selon la loi, cette opération doit être effectuée dans un délai de 3 jours et traitée dans un délai de 10 jours ouvrables mais cela prend souvent plus de temps.

Le GUDA est composé d'agents de la Préfectures et de l'OFII (Office Français de l'immigration et de l'intégration). Il y a 34 GUDA en France.

Les agents de la Préfecture vont délivrer un certificat de demande d'asile qui tient lieu d'un titre provisoire de séjour. Les agents de l'OFFI informeront la personne de ses droits et obligations et évalueraient sa « vulnérabilité ». L'OFFI va octroyer le droit à l'« ADA » (allocation pour demandeurs d'asile) et essayera de trouver une solution d'hébergement pour la personne.

S'il n'y a pas de place vacante, la personne sera à nouveau orientée vers un PADA qui la « domiciliera » (pour qu'elle puisse avoir une adresse), l'orientera vers un centre d'accueil d'urgence ou vers un autre type d'hébergement, l'aidera à rédiger sa demande d'asile, qui doit être adressée à l'OFPRA.

Le demandeur d'asile reçoit un dossier de demande d'asile qui doit être complété et envoyé à l'OFPRA dans un délai de 21 jours. Les organisations à but non lucratif aident souvent les demandeurs d'asile à compléter le dossier, qui doit être rédigé en français. Par la suite, dans un délai d'environ six mois (délai moyen en avril 2016) un entretien pouvant durer entre 45 minutes et deux heures leur sera accordé, au cours duquel le demandeur d'asile devra répondre à des questions concernant son identité, sa famille, son voyage et les raisons de sa demande d'asile. L'OFPRA dispose d'un délai de six mois pour se prononcer sur la demande. Ce délai peut être prolongé de neuf mois dans des cas plus complexes.

1.1.2.3. Procédure en Allemagne

Les demandeurs d'asile dont les autorités frontalières ont autorisé l'entrée en République fédérale d'Allemagne et ceux qui se trouvent dans le pays sans permis de séjour sont transférés vers le centre d'accueil le plus proche, selon le système national de distribution initiale, défini par la loi de procédure d'asile. Les demandeurs d'asile

reçoivent un permis de résidence leur octroyant un droit de séjour en Allemagne durant la procédure d'asile.

Si la demande d'asile est acceptée, les personnes ayant obtenu l'asile et celles ayant obtenu le statut de réfugié reçoivent un permis de séjour temporaire et bénéficient du même statut que les Allemands au sein du système d'assurance maladie. Ils ont droit à l'aide sociale, aux allocations familiales, aux allocations d'éducation, aux allocations d'intégration et aux cours de langue, ainsi qu'à d'autres formes d'aides à l'intégration.

En règle générale, les demandeurs d'asile dont les demandes ont été rejetées sont tenus de quitter le pays.

1.1.2.4. Procédure au Royaume-Uni

Lorsqu'une personne demande l'asile au Royaume-Uni, elle doit d'abord faire une demande à un point d'entrée (aéroport) ou en se présentant directement au Bureau de l'Intérieur de Croydon. Une fois que la personne a fait sa demande, le Bureau de l'Intérieur organisera un entretien avec le demandeur d'asile afin de déterminer sa demande. L'entretien peut avoir lieu dans un délai de 6 à 24 mois. Il n'est pas possible de choisir le lieu d'hébergement, qui peut être attribué partout au Royaume-Uni. L'aide financière aux demandeurs d'asile s'élève à 70% du montant de l'aide sociale, ce qui correspond à environ 37 £ par semaine et par personne.

Les personnes et les familles considérées comme présentant un « risque élevé » seront placées dans un centre de détention après avoir demandé l'asile. Il s'agit, par exemple, des personnes qui sont entrées au Royaume-Uni avec de faux passeports, ce qui n'est pas rare. Les personnes considérées à haut risque peuvent également être placées dans une prison durant 24 heures à côté des criminels résidant au Royaume-Uni. Pour les demandeurs d'asile, cette expérience peut être terrifiante et extrêmement troublante.

L'aide judiciaire est généralement retirée si le demandeur d'asile est débouté de sa demande. A toutes les étapes, il a la possibilité de payer afin d'être représenté par un avocat privée. Si la demande initiale a été rejetée, la personne doit présenter de nouvelles preuves pour pouvoir introduire une nouvelle demande. C'est souvent difficile, car la plupart des gens soumettent toutes leurs preuves lors de leur première demande. La personne peut se voir octroyer de l'argent pour la réinstallation dans son pays d'origine, mais il s'agit là d'une somme modique, dont on déduit souvent le coût du vol de retour.

Il existe deux types de permis de séjour qui peuvent être accordés : le temporaire, qui peut couvrir une durée de 6 mois à 5 ans, et le permanent, à durée indéfinie.

- La personne ne peut demander un permis de séjour permanent (ce qui signifie qu'elle peut rester au Royaume-Uni jusqu'à la fin de sa vie, à condition de ne commettre aucun crime grave susceptible d'entrainer une action d'expulsion) que si elle avait eu un permis de séjour temporaire depuis 5 ans, sans interruption.

- Le permis de séjour permanent coûte £ 1 856 par personne. Il est difficile d'accéder à l'aide judiciaire pour ce type de demande. Pour obtenir le permis de séjour permanent, il est nécessaire de réussir au test évaluant les connaissances de la vie au Royaume-Uni ainsi que la maîtrise de la langue anglaise (compréhension orale et conversation).

1.2. SYNTHESE DES DONNEES SUR LES GROUPES CIBLES PAR PAYS

1.2.1. Données sur les groupes cibles en Italie (Palerme et Pérouse)

D'après les personnes interviewées à Palerme, les services d'accueil traitent bien les problèmes que les migrants rencontrent lors de l'intégration, les expériences de travail, les opportunités d'apprendre la langue du pays d'accueil, ce qui leur donne la possibilité de contacter d'autres associations et d'autres personnes.

Cependant, le deuxième groupe de participants de Palerme a estimé que les membres de leur communauté qui ont vécu la même situation qu'eux, pourraient le mieux les aider. Cette divergence était intéressante car elle montrait à quel point la situation était différente et comment le système et les services disponibles pour les migrants et les réfugiés en Sicile avaient changé au cours de la dernière décennie.

Les participants de Pérouse ont considéré que les services d'accueil ne traitent pas bien leur problème principal, qui est leur avenir en Italie. Beaucoup d'entre eux n'ont pas de permis de séjour ou ont un permis de séjour de 6 mois. Ils ne savent pas ce qui se passera après et s'ils pourront rester en Italie ou non. Cette incertitude et le fait de ne pas avoir d'emploi sont leur plus gros problème.

Les participants de Palerme ont dit qu'à leur arrivée, ils avaient reçu de l'aide de la part des membres de leur famille et des amis arrivés en Sicile avant eux. L'assistance juridique, paroissiale et hospitalière étaient les seuls soutiens officiels disponibles, mais les migrants faisaient face à de nombreuses difficultés culturelles et linguistiques car ces services ne disposaient pas de médiateurs culturels ni de traducteurs.

Les « nouveaux arrivants » se retrouvent dans une situation totalement différente. Ils sont immédiatement hébergés dans des centres où ils bénéficient des cours de langues, d'une assistance juridique, d'une aide sanitaire, d'un emploi et d'une intégration scolaire. En outre, la plupart d'entre eux ont indiqué avoir participé à des projets locaux, européens et de mobilité promus par des ONG locales telles que la CESIE (Centre européen d'études et d'initiatives).

À Pérouse, ils reçoivent des services de base : l'hébergement, la nourriture et l'argent de poche. Ils suivent des cours d'italien car c'est essentiel pour une intégration réussie.

À Palerme, les nouveaux arrivants pensent que certains services font encore défaut et cette situation pourrait être améliorée en facilitant les actions de mobilité (possibilités de participer à des formations, à des ateliers et à des manifestations dans d'autres pays dans le cadre de projets européens), afin d'améliorer la compréhension

d'autres cultures. Ils avaient le sentiment qu'ils manquaient d'informations et qu'ils ne connaissaient parfois pas leurs droits et leurs devoirs. Par conséquent, leur besoin le plus important est de connaître le lieu où ils se trouvent et ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas y faire.

Les participants de Pérouse ont estimé que ce serait beaucoup plus facile pour eux s'ils pouvaient travailler. Ils ont besoin de services qui les aident à mieux connaître leur lieu de vie, à nouer des relations et à instaurer une confiance mutuelle avec les habitants.

L'approche d'art-thérapie n'était pas familière aux **participants de Palerme**. Cependant, ils étaient au courant de certaines pratiques faisant appel à des méthodes créatives et certains d'entre eux ont fait l'expérience d'autres interventions sociales faisant appel aux arts, à la musique, à la danse ou au théâtre, mais jamais d'interventions thérapeutiques. Les participants pensent que « l'art-thérapie » favoriserait une intégration en douceur, car les personnes ont besoin de communiquer mais ne connaissent pas la langue. Par le biais de l'art, elles pourraient aussi « retrouver la mémoire » et partager des informations sur leur propre culture, leurs besoins et leurs sentiments.

Ils ont identifié certains obstacles qui pourraient empêcher les migrants et les réfugiés de prendre part aux ateliers d'art-thérapie, par exemple la peur de ne pas comprendre **la langue** ou d'être jugé par leurs pairs. De plus, **la religion** peut constituer un obstacle dans certains cas, car leurs croyances leur interdisent de faire certaines choses. Pour surmonter ces obstacles, le mot clé est « l'information ».

Les participants de Pérouse n'ont aucune connaissance ni expérience de l'art-thérapie. Ils pensent que l'art pourrait être utile pour mieux se connaître les uns les autres et s'exprimer. Dans leur pays, presque tout le monde pratique la musique et la danse, et les arts sont un élément important de leur culture.

1.2.2. Données sur le groupe cible en Irlande

Les services et les aides connus des migrants sont peu nombreux et ne semblent pas répondre à leurs besoins dans la plupart des cas. Dans les zones rurales et résidentielles, il y a plus de chances qu'ils soient mieux perçus. Cela a pour effet de rendre les migrants globalement moins confiants par rapport aux services proposés et surtout dans le centre-ville où ils s'attendent à être abandonnés ou laissés pour compte.

Information citoyenne. L'objectif de ce service est de favoriser la connaissance et la compréhension en fournissant des informations détaillées sur le fonctionnement des services en Irlande, notamment des droits et des services disponibles. Toutes les personnes interviewées ont estimé que ce service n'était pas efficace et ont constaté que le personnel n'était ni compétent ni utile, et de nombreux bureaux sont en sous-effectif et débordés. Le désir d'un service d'information se fait fortement sentir, mais le service existant ne fournit pas le soutien souhaité.

Organisations axées sur l'intégration. Certains connaissaient plusieurs organisations qui proposent des événements et des activités pour les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Ces événements mettent souvent l'accent sur la culture locale et visent à aider les gens à se sentir plus connectés à la culture irlandaise et à créer un espace social. Pour ceux qui avaient découvert une de ces organisations, les réactions étaient très positives, mais nombreux sont ceux qui les ignoraient. Voici quelques exemples d'organisations comme celles-ci en Irlande : JRS, Change X, Culture.

Bureau des volontaires. Ce service a fait l'objet de retours positifs dans l'ensemble, mais il n'arrive à combler que faiblement le désir de travailler chez les migrants.

Les migrants de tous les horizons prennent des initiatives indépendantes pour essayer de soutenir leur propre bien-être mental.

L'initiative indépendante est le principal soutien identifié par la majorité des participants, avec trois thèmes communs en termes d'objectifs : rester occupé, rencontrer des gens, se sentir un peu à la maison. **Bénévolat** : populaire auprès des demandeurs d'asile car c'est l'une des rares choses qu'ils sont autorisés à faire. **Étudier** : très populaire auprès des demandeurs d'asile. Dans la mesure du possible, ils essaient d'exploiter les possibilités d'études afin de se développer et de développer leurs compétences pour pouvoir travailler. **Essayer d'interagir avec les habitants** : en fréquentant une église irlandaise, en socialisant avec des collègues de travail ou en choisissant de vivre avec des Irlandais, afin de se sentir plus intégré, connecté et d'acquérir des savoirs. **S'impliquer dans des activités irlandaises** : la plupart des personnes à qui nous avons parlé avaient participé à un défilé du jour de la Saint-Patrick et certaines personnes vont dans des églises irlandaises ou à des manifestations culturelles afin de se sentir plus en lien. **Garder le contact avec la famille et les amis dans leur pays d'origine** : cela aide les gens à se sentir moins seuls et moins nostalgiques. **Garder les coutumes de leur pays d'origine** : que ce soit en gardant les habitudes de chez eux ou en faisant du bénévolat dans un domaine en relation avec le travail exercé dans leur pays d'origine, cela peut les aider à se sentir plus à l'aise et « normaux ».

Tous les participants ont exprimé que le besoin ou le désir le plus important est celui d'une information claire et détaillée. Les personnes estiment qu'elles n'y ont pas accès en Irlande. Le fait qu'ils manquent de connaissances à leur arrivée, combiné au fait que l'information leur est inaccessible, suscitent des sentiments extrêmement négatifs.

Réfugiés et demandeurs d'asile. La plupart n'ont pas eu accès à un service de soutien thérapeutique professionnel et n'ont pas eu l'impression que cela leur était accessible. Ceux qui avaient eu recours à un type quelconque de soutien thérapeutique ont été adressés par un médecin pour cause de stress aigu et de souffrance psychologique. Ce service a une grande importance pour ces personnes.

Autres migrants : Un nombre réduit de personnes a eu accès à un soutien thérapeutique non pas en Irlande mais plutôt, en suivant la tendance actuelle de

thérapie par Skype/téléphone, dans leur pays d'origine. Ils ont l'impression qu'en Irlande le coût de soutien thérapeutique est prohibitif et qu'un thérapeute irlandais ne comprendra peut-être pas leurs problèmes, que ce soit sur le plan culturel ou en raison de la barrière linguistique.

La plupart ont le sentiment d'être victimes de discrimination de la part des services locaux. Ainsi, nombre d'entre eux ont du mal à obtenir une aide pour financer leurs études ou craignent de poser des questions juridiques pour que cela ne se retourne pas contre eux. Il existe un manque important de services adaptés aux migrants, en commençant par les plus évidentes, comme par exemple un numéro d'écoute et d'urgence avec une équipe plurilingue d'assistants téléphoniques. Les personnes migrantes sont nombreuses à penser qu'elles ne voudront pas faire appel aux services disponibles à cause de ces lacunes et certains préfèrent effectivement avoir accès à des services dans leur pays d'origine plutôt que d'essayer de les contacter en Irlande.

La plupart des personnes ne connaissent pas bien l'art-thérapie, aucun d'entre eux ne l'ayant réellement expérimenté et la plupart n'ayant jamais entendu parler de ce concept. En découvrant ce que c'est, les réactions sont variées, mais souvent assez similaires parmi les personnes qui se trouvent dans la même situation. Les demandeurs d'asile ont le mieux accueilli l'idée, la considérant comme moyen de rester occupé, mais aussi, à un niveau plus profond, comme moyen de s'évader et de s'amuser, de socialiser et de prendre du plaisir. Cela semble un outil puissant pour ces personnes.

La réaction vis-à-vis de la proposition d'art-thérapie est également beaucoup plus positive chez les femmes que chez les hommes, de nombreux hommes déclarant préférer le sport ou les activités sociales. Bien que l'accueil soit positif, ils sont nombreux à penser que cela ne modifiera pas radicalement leur état psychologique. L'art-thérapie n'est pas perçue comme une thérapie qui les aidera à faire face à des problèmes graves et profonds, mais plutôt comme un moyen de s'exprimer et de se sentir libre pendant un temps.

Pour la plupart, le sentiment de faire partie d'un ensemble est encore plus important que l'aspect thérapeutique.

Les principaux obstacles à s'inscrire dans un programme d'art-thérapie seraient l'éloignement du lieu où se déroule l'atelier, le coût de l'activité, le degré de qualification professionnelle de l'intervenant, la trop faible fréquence de l'atelier (une fois par semaine).

Pour être réellement utile à ce public, le projet devrait être largement accessible dans toute l'Irlande, dans les quartiers ruraux et dans les centres d'hébergement/hôtels, car il est important d'être présent en dehors des villes et des zones urbaines où de nombreux migrants s'attendent à des services médiocres. Globalement, pour que le projet soit accessible, le coût devrait être minime et permettre un accès libre aux demandeurs d'asile. Afin d'attirer le public, il y a un gros travail pédagogique à faire, car la plupart n'a jamais entendu parler d'art-thérapie, encore moins y participé.

1.2.3. Données sur les groupes cibles en France

Les personnes interrogées étaient pour la plupart des demandeurs d'asile et des réfugiés à qui on avait proposé un hébergement et du soutien dans des centres gérés par des ONG. Ils étaient satisfaits des services fournis par ces ONG en ce qui concerne la manière dont ils traitaient ou traitent leurs problèmes. En règle générale, ils estimaient que ces services répondaient à leurs besoins, ils se sentaient écoutés et aidés par des personnes compétentes et disponibles. Les gens ont également parlé du « soutien moral » qu'ils ont reçu ou reçoivent de ces organisations.

Concernant les services de l'Etat (OFII, OFPRA), les personnes interrogées ont souligné la longueur des procédures, ainsi que la difficulté de parler à quelqu'un pour obtenir des informations sur sa demande.

Certains demandeurs d'asile ont estimé qu'ils devraient avoir le droit de travailler afin de pouvoir être indépendants financièrement, de créer davantage de liens sociaux et de se sentir mieux. D'après eux, cela faciliterait leur intégration mais serait également bénéfique pour leur bien-être (« sortir de l'angoisse de la nuit »). D'autres ont mentionné le manque d'activités autres que les procédures administratives. Les non-francophones ont également parlé des difficultés causées par la barrière linguistique. L'intégration par la langue semble être très importante et peut-être insuffisamment prise en compte lors de la procédure de demande d'asile. En parlant des choix qui n'en sont pas, les réfugiés ont également évoqué la difficulté de faire réellement ce qu'ils aimeraient faire pour des raisons économiques (trouver un emploi plutôt que d'étudier à l'Université par exemple...).

Généralement, les personnes ne connaissent pas l'art-thérapie. Néanmoins, la majorité d'entre eux ont proposé, par déduction, leur définition de l'art-thérapie comme l'utilisation de l'art pour « guérir » ou « se sentir mieux » (un seul participant a parlé d'une forme de psychothérapie). Après une brève description de ce qu'est l'art-thérapie, certaines personnes ont déclaré avoir participé à des ateliers de théâtre qu'elles avaient vécus comme « thérapeutiques » ou qu'ils « se sont senti mieux » après. Les facteurs importants qui permettraient d'atteindre cet objectif sont de sortir et de rencontrer d'autres personnes. Toutes les personnes interrogées ont convenu que la compréhension et la connexion mutuelle sont très importantes dans leur situation et que l'art-thérapie peut être considérée comme un moyen pour y arriver. Il leur était également important de rencontrer d'autres personnes que des réfugiés ou des demandeurs d'asile.

Les **obstacles** auxquels un atelier d'art-thérapie devra faire face sont : la peur ou la honte d'être vu et écouté par les autres, la peur de faire ressortir des émotions, l'appréhension du processus de l'art-thérapie en lui-même, la barrière de la langue, le manque de confiance en soi.

Voici quelques **solutions** pour surmonter ces obstacles : expliquez aux gens ce que c'est que l'art-thérapie et comment elle fonctionne en s'appuyant sur une approche individuelle afin que chaque personnes puisse se sentir considérée et respectée ; aidez les personnes à prendre confiance en eux en faisant ressortir leurs qualités et leurs

compétences ; proposer un espace où ils peuvent s'exprimer librement sans contraintes.

1.2.4. Données sur le groupe cible en Allemagne

Toutes les personnes interrogées ont convenu que les services proposés sont utiles dans un sens pragmatique, mais souvent arbitraires, humiliantes et source de confusion. Beaucoup de personnes ont le sentiment d'être à la merci d'une bureaucratie impénétrable et incompréhensible.

Les personnes interrogées ont le sentiment de ne pas pouvoir répondre aux attentes qu'on a vis-à-vis d'elles, souvent simplement parce que les structures éducatives, professionnelles et administratives de leurs pays d'origine sont incompatibles avec les exigences et les structures allemandes. Certaines personnes ne se sentent pas en état psychologique et physique nécessaire pour satisfaire les demandes qui leur sont faites et sentent la pression de devoir apprendre la langue, de trouver un logement et d'obtenir un emploi. Ce sont des moyens de nouer des relations sociales avec les membres de la société allemande sur un pied d'égalité. Les consultations et les soins prodigués en langue de leur pays d'origine se sont révélés très utiles.

Les différences culturelles (religion, rôles de genre, valeurs et normes sociales) ne sont pas prises en compte, des ajustements culturels irréalistes sont demandés. Ces sentiments varient en fonction du niveau d'éducation, de l'âge et du sexe. Les hommes plus âgés et/ou moins instruits semblent rencontrer le plus de difficultés. Les personnes interrogées ont déclaré que l'aide psychologique consistait en médication, dialogue et sports collectifs simples.

Les institutions gouvernementales **répondent aux besoins élémentaires** des migrants (lieu de vie, nourriture, survie) de façon très basique : l'hébergement collectif avec peu d'intimité et installations sanitaires insuffisantes, aucune possibilité de choisir le lieu de séjour, repas de cantine ou installation de cuisson avec bons d'achat ou nourriture fournie par l'État, soins médicaux de base pour les maladies graves. **D'autres besoins élémentaires** (orientation, contacts avec les autres et perspectives pour l'avenir) sont en partie pris en charge pour les institutions gouvernementales – clarification de la situation de résidence, opportunité de réunir la famille, langue et travail (cours de langue obligatoires, aide à l'emploi par l'intermédiaire de l'agence régionale pour l'emploi et explications sur les allocations de chômage et l'offre de formation), et en partie par des ONG et des bénévoles.

Certaines personnes interrogées ont participé à des séances de conseil psychologique thématiques (par exemple, sur les troubles du sommeil et les cauchemars, les problèmes familiaux ou parentaux), ainsi qu'à des cours de relaxation, de sport ou de travaux manuels. L'établissement des contacts sociaux et le sentiment d'avoir quelque chose d'utile à faire sont considérés comme les dimensions les plus utiles de ces propositions. En particulier, les « sponsors » allemands étaient perçus comme des aides indispensables pour apprendre à vivre en Allemagne. Une personne interrogée a dit que son sponsor était « comme une mère ».

Seules quelques personnes interrogées ont eu recours à la psychothérapie. Elles se sont rendues à des consultations et ont fait des courts séjours à l'hôpital. Les personnes interrogées ne pouvaient pas dire dans quelle mesure cela leur avait été utile.

L'essentiel pour ces personnes est d'avoir un hébergement, un travail satisfaisant, d'être acceptées, et, par-dessus tout, de pouvoir bénéficier de réunification familiale. Leur propre bien-être mental ou physique n'a aucune importance tant qu'ils sont séparés de leur famille et qu'ils ne savent pas si les membres de leur famille sont en sécurité. Leur désir est de rencontrer les gens sur un pied d'égalité, de ne pas être réduit au rôle de « réfugié » ou perçu comme un « problème ».

Ils se disent intéressés par des activités collectives, des excursions, la cuisine, des festivals, des échanges culturels, mais ils souhaiteraient aussi pouvoir communiquer quelque chose sur eux-mêmes. Beaucoup de personnes aimeraient parler aux Allemands de leur langue et de leur culture.

À une exception près, les personnes interviewées n'avaient aucune expérience de l'art-thérapie. Le concept leur était inconnu. La plupart ne pouvaient imaginer en tirer un quelconque bénéfice. Une seule personne interrogée pouvait imaginer (à partir de sa propre expérience) que le théâtre pourrait l'aider à gagner confiance en elle.

Les personnes interrogées ont déclaré que, dans leur pays d'origine, le mot « thérapie » est généralement stigmatisé car réservé à des personnes folles ou faibles. Pour beaucoup de personnes se voir proposer une thérapie est vécu comme une insulte : « D'abord les Allemands nous ont accueillis, bien qu'ils n'aient rien à nous offrir, et maintenant, ils veulent nous rendre malades! » Les personnes interviewées qui ont participé à une psychothérapie verbale font état de frustration et d'incompréhension du fait que le thérapeute ignore tout de leurs antécédents culturels. Ils se sentent obligés de prendre des décisions qui sont culturellement tabou pour eux. Ils ont l'impression qu'ils devraient devenir « comme des Allemands ». Les thérapeutes allemands sont considérés avec suspicion. Une personne interrogée a fait remarquer qu'il serait peut-être préférable que les clients soignent les thérapeutes. **La barrière de la langue est aussi un obstacle.**

Les femmes ont souligné qu'elles ne peuvent s'imaginer faire de l'art-thérapie que si elles ont l'occasion de s'y habituer. Pour les femmes interrogées, il est important qu'elles soient « entre elles », car elles ne peuvent pas s'imaginer être dans le même groupe avec des hommes.

1.2.5. Données sur le groupe cible au Royaume-Uni

Une personne a répondu qu'en raison de ses compétences limitées en anglais, elle se sentait isolée, incapable d'accéder aux services communautaires ou ne connaissant pas ces services, de sorte qu'ils n'ont pas pu résoudre ses problèmes. Une autre personne qui vit au Royaume-Uni depuis plusieurs années, a été intégrée dans la communauté et a eu accès à de nombreux services communautaires (sécurité sociale, groupes d'aide communautaires locaux, bénévolat dans la communauté). Elle a estimé

qu'aucun autre pays ne pourrait lui proposer des services qui puissent mieux résoudre ses problèmes. Les personnes interviewées ont souligné la nécessité de multiplier les opportunités de bénévolat ou d'acquérir une expérience de travail afin d'occuper leur temps et d'améliorer leurs compétences. De manière générale, les personnes ont trouvé correcte la façon dont elles étaient traitées lorsqu'elles accédaient à des services.

Toutes les personnes interrogées ont répondu avoir accès à des services qui leur permettent de se soustraire à la stigmatisation inhérente à l'identité de « migrant », de « demandeur d'asile » ou de « réfugié ». Ils ont également déclaré que l'assistance linguistique et les services d'interprétariat lors de l'accès aux services leur avait facilité la décision d'accéder aux services dans la communauté.

Les services de conseils psychologiques et de psychothérapie ont été largement utilisés par les personnes consultées, notamment grâce aux activités proposées par SOLA ARTS et Family Refugee Support Project, ce qui leur a permis d'obtenir un soutien crucial pour tout problème de santé mentale ou de bien-être au sein de la communauté. Les personnes ont répondu qu'avoir la possibilité d'obtenir de l'aide pour améliorer leur bien-être émotionnel était la clé de leur capacité à vivre dans la nouvelle communauté.

De nombreuses personnes faisaient du bénévolat au sein des organisations locales, ce qui leur a permis d'acquérir de nouvelles compétences, de socialiser avec d'autres personnes, de contribuer à la communauté, de faire quelque chose d'utile et d'améliorer leur confiance en soi. La plupart des personnes interrogées étaient conscientes de la diversité des services auxquels elles avaient accès, tandis que certains n'avaient eu une connaissance très limitée. Beaucoup de personnes ont eu recours à SOLA ARTS comme principal soutien. Les informations sur les services disponibles ont été communiquées de bouche à l'oreille, ou les personnes étaient orientées vers des prestataires spécialisés par intermédiaire des agences publiques.

Si les personnes avaient eu accès à des informations relatives à leurs droits à l'aide sociale dans les langues de la communauté, cela leur aurait permis de mieux s'intégrer dans la nouvelle communauté. Plus de la moitié des personnes interrogées ont jugé particulièrement utile le recrutement, par SOLA ARTS, d'une personne chargée de les assister et de les rendre plus autonomes dans la négociation des conditions de leur intégration, notamment en termes de logement, de demandes de prestations, d'accès aux cours et aux programmes de formation, de paiement des charges et des factures d'énergie, de recours à d'autres services spécialisés, tel que le bureau de conseil des citoyens pour des questions de gestion financière ou de gestion de la dette, etc.

Les personnes ont dit que pour les migrants et les réfugiés qui possèdent les compétences recherchées pour exercer certains emplois, il serait bien de bénéficier des formations de certification qui leur apprendraient les normes en vigueur au Royaume-Uni, ce qui pourrait les aider à accéder plus facilement au marché du travail.

Les personnes interrogées qui savent ce que c'était que l'art-thérapie, ont mentionné son efficacité et l'effet que cela leur faisait. Il semblait que les personnes

qui avaient déjà fait l'expérience de l'art-thérapie étaient claires sur le fait que c'était une expérience positive qui donnait aux individus la capacité de faire face à l'avenir. Les obstacles qui ont été relevés sont le temps limité des activités de l'art-thérapie, le coût de transport et de déplacement, les barrières linguistiques, les problèmes de santé, l'information insuffisante, le déni, la stigmatisation des services de santé mentale.

2. SIMILARITES ET DIVERGENCES ENTRE LES PAYS

2.1. SIMILARITES ET DIVERGENCES DANS LA RECHERCHE D'INFORMATIONS

Tous les pays partenaires, sauf l'Italie, utilisent tous les termes, ce qui montre une assez bonne conscience sociale du domaine de la migration et des réfugiés. Ils acceptent tous la définition de la convention de Genève de 1951 pour le terme de « **réfugié** », et le terme de « **demandeur d'asile** » pour ceux qui en ont fait la demande mais n'ont pas encore été reconnus comme réfugiés. Le terme « **immigré** » est généralement utilisé pour décrire ceux qui sont nés dans un pays différent et sont allés dans un autre pays pour des raisons différentes, bien que, dans le cas de la France, ce terme soit utilisé même si les personnes obtiennent la citoyenneté. Le terme « **migrant** » peut être lié à des compétences sociales (France), à une activité rémunérée (Irlande) ou même au fait de savoir si le séjour est temporaire ou non (Royaume-Uni).

Compte tenu du fait que la procédure est généralement similaire d'un pays à l'autre, puisque chaque pays possède des organismes chargés de mener cette procédure, les similarités et les divergences portent sur l'efficacité des différents pays.

En Italie, l'attente pour avoir un entretien dans le cadre de la demande d'asile dure 30 jours et la décision est communiquée dans un délai de 6 à 9 mois et parfois de 2 ans. Ce laps de temps oblige les migrants à faire des choses désespérées, telles que se rendre à Rome pour vivre dans la rue, afin que leurs demandes soient examinées plus rapidement. Cette situation est similaire à celle du Royaume-Uni, où le temps d'attente pour avoir un entretien peut aller jusqu'à 2 ans, ce qui ne comprend pas le temps d'examen de la demande. Pendant ce temps, ils reçoivent une petite somme d'argent par semaine. Passé ce délai, ils peuvent être obligés de quitter le pays si la demande d'asile n'est pas acceptée. En revanche, en Irlande et en France les demandes sont traitées et résolues beaucoup plus rapidement.

2.2. SIMILARITES ET DIVERGENCES DANS LES GROUPES CIBLES

En France, les personnes interrogées ont eu la possibilité d'accéder à un logement et à un aide pour y vivre. Bien qu'il existe un grand nombre de réfugiés sans abri en France, ils n'ont pas été concernés par ce projet. En ce qui concerne les personnes interrogées, les services fournis par les ONG ont fait l'objet de retours positifs, mais les services fournis par des organismes du secteur public n'ont pas été toujours jugés efficaces ou satisfaisants.

En Italie, les gens préfèrent l'aide d'autres immigrés arrivés avant eux et en Irlande, les gens ne font pas confiance aux services d'accueil et d'intégration.

Les problèmes sont souvent liés à la barrière linguistique. De même, la barrière linguistique est responsable parfois pour un manque d'information, par exemple en Irlande, où les personnes ignorent parfois leurs droits et leurs devoirs. La barrière linguistique a été levée ces dernières années en Italie par l'introduction de services de médiateurs et de traducteurs. En outre, dans les pays partenaires il existe d'autres obstacles, notamment religieux et culturels, qui, associés à la barrière linguistique et au manque d'information, font que les réfugiés et les demandeurs d'asile se sentent isolés et victimes de discrimination.

Lorsqu'on a demandé aux participants quels nouveaux services pourraient les aider, ils ont surtout souhaité créer des liens avec les habitants locaux, afin de pouvoir se montrer sous un autre jour et mettre fin aux projections négatives de la population locale pour qui les réfugiés sont synonyme de problèmes. Des liens peuvent être noués dans une situation de travail ou d'atelier mêlant habitants et réfugiés.

À l'exception du Royaume-Uni, la plupart des participants ne connaissaient pas l'art-thérapie. L'idée principale était que l'art-thérapie pourrait être utile. Cependant, certaines différences culturelles peuvent influer sur cette situation. Par exemple, la dramathérapie est perçue négativement si elle est pratiquée par des hommes. En d'autres termes, l'art-thérapie serait une affaire de femmes. La perception de l'art-thérapie est la pire en Allemagne, où le mot « thérapie » porte le stigma de maladie mentale.

3. CONCLUSIONS

Ce projet en lui-même a non seulement permis d'examiner comment l'art-thérapie pourrait être appliquée en Europe, mais aussi d'étudier et de comparer les services actuellement proposés aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

L'une des principales conclusions de la recherche et de la consultation a été que, de manière générale, les pays européens ont été fortement sensibilisés aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, mais cela ne s'est pas nécessairement traduit par des services institutionnels efficaces et de qualité. Cela peut être lié à l'opinion publique et les médias concernant le soutien apporté aux réfugiés et aux migrants. L'efficience et l'efficacité des services varient. Le thème commun de la consultation est que les services consultés par les réfugiés ont été fournis par des ONG et des organisations du secteur associatif, et que les services jugés moins efficaces étaient des services institutionnels.

Cela pourrait être dû à la nature des services. Les ONG ont tendance à fournir davantage de services de soutien, par opposition aux services qui évaluent la demande d'asile. Mais nous pouvons aussi en déduire que tout nouveau service adoptant la méthodologie CREATE serait probablement mieux placé dans le secteur associatif plutôt que dans celui du service public.

L'un des problèmes les plus récurrents est la **barrière linguistique**. C'est pour cette raison que le projet CREATE a été créé : dans le but de trouver un moyen d'aider les personnes avec lesquelles la communication est difficile. L'art-thérapie permettrait d'aider les gens sans nécessairement parler leur langue. Mais cette idée présente un inconvénient : ici, l'art-thérapie a été essentiellement utilisée avec des personnes de cultures très différentes de la culture européenne, ce qui conduit à une autre barrière, la barrière culturelle.

A cause de **la barrière culturelle**, les réfugiés et les demandeurs d'asile se sentent non seulement isolés, mais aussi peuvent avoir une réception négative de l'art-thérapie. En fait, la barrière culturelle part de l'idée qu'il y aurait une prédisposition des personnes pour l'art-thérapie, voire que l'art-thérapie ne serait que pour les femmes ou pour les fous. Pour que le projet puisse réussir, il faut changer la façon de voir les choses. Cela nous mène au thème de l'**éducation**. Pour mener à bien les projets d'art-thérapie, il est essentiel de modifier la façon dont elle est perçue.

Enfin, parmi les participants dans les différents pays européens il existe un besoin commun, à savoir la création de liens entre la population locale, d'une part, et les réfugiés et demandeurs d'asile, d'autre part. Cela est dû à la stigmatisation de ces derniers, qui les conduit très souvent à l'isolement et à la discrimination. C'est un bon point de départ pour un nouveau projet : construire des ponts entre deux îles.

Partnership



Merseyside Expanding Horizons Ltd – United Kingdom (Coordinator)



SOLA ARTS – United Kingdom



Gesellschaft für Theatertherapie e.V. – Germany



Compagnie Arti-Zanat' – France



CESIE – Italy



Associazione Sementera Onlus – Italy



Clonakilty Community Arts Centre – Ireland

For more information about the Project and to learn more about the CREATE method please visit www.create-eu.com



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

].

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein